

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 20 mars 2023**  
**N°023/20-03-2023**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 24

Absent : 1

Procurations : 4

Date de convocation : 13 mars 2023

Date d'affichage : 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Joël VEZINHET, Jean-Luc MARTIN, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Pascal MILLET, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Nicole ANSIDEI, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS.

**Procurations :**

Madame Katy KRETZ à Monsieur René REVOL ;  
Madame Christine MAJOREL à Madame Nathalie VERDIER ;  
Madame Marie-Sarha MONTAGNE à Monsieur Franck FIANDINO ;  
Madame Sophie GUIRAL à Monsieur François ROUMANOS.

**Absent :**

Monsieur Pascal HEYMES.

**Secrétaire de séance :** Madame Betty THIMON.

**AFFAIRE N°2**

**HORS COMMISSION - Rapport d'activité 2021 de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole – Débat**

Monsieur le Maire expose :

Le rapport d'activité 2021 de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des eaux du 20/09/2022. Celui-ci retrace l'activité des services de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole pour l'année 2021.

Il rend compte de l'important travail réalisé par la Régie des eaux au bénéfice des habitants de notre Métropole, améliorant la qualité de service tout en maîtrisant le coût pour l'utilisateur.

Le rapport comprend également une fiche technique reprenant l'ensemble des indicateurs pour la commune de Grabels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de l'existence et de la transmission aux élus du rapport d'activité 2021 de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole tel que joint en annexe ;
- De prendre acte de la tenue du débat sur rapport d'activité 2021 de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :  
Après envoi en préfecture le :  
Et publication ou notification le :  
ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet